Guillaume, né sans doute dans les années 1635-1640, qui épouse le 29 du mois la jeune Madeleine Autheman⁷



Prapelet, le berceau des Payan - Photographie Paul Lancrenon (28 Juin 1896)

Guillaume lui-même apparaît d'une certaine aisance comme en témoignent trois actes passés devant le notaire César Payany, ses testaments sur lesquels nous reviendrons et son inventaire après décès⁸. Ce dernier fait état de plusieurs propriétés et maisons —sa veuve étant invitée à choisir l'une d'elles pour y résider sauf en cas de remariage !-, d'un cheptel notable (une vache et son veau, une ânesse et son poulain, trois chèvres et un chevrol, une cinquantaine de brebis et agneaux) ainsi que d'une demi-douzaine de créances à 5% représentant un capital d'environ 350 écus.

Dans ses deux testaments successifs des 14 septembre 1679 puis 7 janvier 1683 –il meurt le lendemain de ce dernier-, il apparaît aussi comme un bon chrétien, préoccupé du salut de son âme qu'il confie « à Notre Seigneur Jésus-Christ et à toute la Cour céleste » (1679), « à Dieu son Créateur » (1683). Il demande de nombreuses messes : une neuvaine de requiem terminée par un « chantar » (messe chantée), ensuite deux « trentenaires » et deux autres « chantars » dans l'année du décès, et encore trois autres « chantars » chacune des deux années suivantes, ces offices étant payés % livre ducale soit 10 sols. Il accorde des dons – « une cane drap burel » puis un repas de Carême aux treize pauvres du pays qui assisteront

⁷ Les registres de catholicité de Saint-Martin commençant en 1664, ces actes font partie des tout premiers appenistrés

^{*} ADAM, 03E 064/179, p. 92 (testament du 14 septembre 1679), 181 (testament du 7 janvier 1683) et 186 (inventaire du 14 juin 1683).

Soit une pièce d'environ 2 mêtres d'une étoffe grossière de teinte brune.